AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP-9-7-69 952929

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION "CENTRE" (Tél. 87-45-41)
(CHER, INDRE, LOIRET, LOIR-ET-CHER, INDRE-ET-LOIRE, EURE-ET-LOIR)
Sous-Régie de la Protection des Végétaux, 21, rue Eugène-Vignat - ORLÉANS
C. C. P. : ORLÉANS 4.604-25

ABONNEMENT ANNUEL
25 Francs

Supplément n° 1 au Bulletin n° 106 — 8 JUILLET 1969

AVERTISSEMENTS - VIGNES

MILDIOU DE LA VIGNE

Dans l'ensemble du vignoble, la situation est satisfaisante et les vignes correctement traitées sont pratiquement indemnes de Mildiou.

Les conditions climatiques de la semaine écoulée ont été favorables à la végétation de la vigne qui est dans la plupart des cas au stade de la fin de la floraison, stade particulièrement sensible à la maladie. La croissance de la végétation a fait apparaître des organes nouveaux qui ne sont pas protégés.

En conséquence, il est conseillé d'effectuer une nouvelle application qui devra être terminée au plus tard le 12 Juillet.

BLACK-ROT DE LA VIGNE

Des attaques parfois sévères sont observées dans les vignes situées à proximité des foyers de la maladie. Le traitement dirigé contre le Mildiou de la vigne sera également efficace contre cette maladie.

Nous rappelons que la lutte contre le Black-rot de la vigne est obligatoire dans toutes les communes déclarées contaminées par arrêté préfectoral.

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES

Les conditions climatiques de la semaine écoulée ont été favorables à l'activité des derniers papillons du premier vol. Dans les vergers où le traitement conseillé dans le Bulletin du 24 Juin n'a pas été réalisé, il y a lieu de l'appliquer dès réception.

Nous rappelons que les produits à longue durée d'efficacité sont à préférer pour lutter contre le Carpocapse et que la cadence des traitements conseillés par la Station sera déterminée en fonction de ces produits.

INFORMATIONS - ARBRES FRUITIERS

PSYLLE DU POIRIER

On observe actuellement une activité assez importante de ce ravageur dans quelques vergers. Il y a donc lieu d'être vigilant et d'intervenir le cas échéant en utilisant un produit à base de DIETHION (100 gr. par hectolitre), ou de DIMETHOATE (30 gr. par hectolitre), ou de LINDANE (30 gr. par hectolitre) ou de PARATHIONS (20 à 30 gr. par hectolitre) ou de VAMIDOTHION (50 gr. par hectolitre).

Les produits systémiques présentent l'intérêt d'épargner les auxiliaires.

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

G. RIBAULT
B. PACQUETEAU

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

G. BENAS

P 87

Imprimerie de la Station "Centre" - Le Directeur-Gérant : L. BOUYX